



REPARATION TOURELLE EXTRACTION RESTAURANT

Par **PASCALITO**, le **15/04/2019** à **09:40**

Bonjour

j'ai signé un bail commercial l'année dernière de restauration, la tourelle d'extaction, située sur une cheminée du toit de l'immeuble est déjà en panne et doit être remplacé, d'après le technicien, elle date de 1997, soit 22 ans d'âge, la charge de ce remplacement compte tenu de la vétusté incombe au bailleur ou au preneur.

merci de votre aide